

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

24<sup>ème</sup> année - N°4520 - Vendredi 08 Décembre 2023 - Prix : 200 Fc

COUR SUPRÊME :

## Azali a limogé la présidente de la Section électorale



CULTURE :

**Doyen Anasse dans le top 10  
du prix RFI du rire**

LIRE PAGE 4

**Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**24 Djamadul Awal 1445  
Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Décembre 2023**

**Lever du soleil:**

**05h 34mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 22mn**

Fadjr : 04h 20mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 37mn

Maghrib: 18h 25mn

Incha: 19h 39mn



## COOPÉRATION FRANÇAISE :

## Deux conventions signées avec l'AFD pour 13,5 millions d'euros

Le ministre des finances a signé ce jeudi 7 décembre 2023 avec l'Agence Française de Développement (AFD) deux conventions de 13,5 millions d'euros. Les 3,5 millions d'euros iront au ministère de l'éducation dans le cadre de son programme de renforcement des compétences des enseignants en français du (projet PREFC) et les 10 millions d'euros permettront au ministère des finances d'investir dans le renforcement son système d'information et des compétences numériques de ses agents (projet PAGF-SI).



Pour mieux renforcer et accompagner le pays dans son programme Comores Emergents, le ministre des finances et l'AFD ont procédé à la signature de deux conventions de 13,5 millions d'euros. Le premier finan-

cement de 3,5 millions d'euros bénéficiera au ministère de l'éducation dans le cadre de son programme de renforcement des compétences des enseignants en français du (pro-

jet PREFC), quant au second financement de 10 millions d'euros, il permettra au ministère des finances d'investir dans le renforcement de son système d'information et des

compétences numériques de ses agents (projet PAGF-SI).

Concernant le volet éducation, le projet en question « consiste à améliorer la qualité de l'enseignement surtout les écoles publiques mais aussi renforcer les compétences de base des élèves. Un dispositif de renforcement des compétences en français, des connaissances pédagogiques et didactiques sera proposé à 2.200 enseignants du primaire », explique le ministre des finances, Mzé Abdou Chanfiou. Pour l'autre volet, l'objectif est de consolider durablement l'administration financière de l'Union des Comores pour que celle-ci dispose des moyens numériques pour une gestion des finances publiques agissante, transparente et évoluant vers les meilleures pratiques internationales. « Le ministère sera doté de nouveaux équipements informatiques,

d'infrastructures électriques et réseaux résilientes, des salles de serveurs et de formation performantes et sécurisées, ainsi que de personnels formés à l'utilisation et la maintenance des applications et des installations », poursuit-il.

Le directeur exécutif de l'AFD à Paris, en déplacement aux Comores pour cette occasion montre que le projet PREFC qui aura une durée de quatre années, consiste « à améliorer la qualité de l'enseignement public aux Comores et de renforcer les compétences de base des élèves ». Selon lui, pour atteindre ces résultats, la formation s'appuiera sur de nouveaux outils numériques ainsi que sur une action pilote de dynamisation des cellules d'animation pédagogique de 70 établissements scolaires sur le territoire national.

Nassuf Ben Amad

## ALLAITEMENT MATERNEL

## Les Comores ont un taux de 22,6%

Le Ministère de la santé à travers avec le projet COMPASS a convié mercredi dernier à Fomboni, les prêcheurs de différentes localités de Mohéli à un atelier de formation. C'est pour favoriser l'allaitement maternel afin de renforcer la santé nutritionnelle de l'enfant, mais aussi d'atteindre les objectifs fixés par l'Union africaine. Le cas des Comores est très alarmant.

Un atelier de sensibilisation sur le processus d'allaitement maternel s'est tenu à la salle multifonctionnelle de Fomboni mercredi dernier. Il a regroupé les prêcheurs de différentes localités de l'île ainsi que les agents nutrition-

nels. L'objectif est de sensibiliser d'avantage les prêcheurs en vue de les impliquer dans ce processus afin de favoriser la santé nutritionnelle de l'enfant. Car il est constaté par les spécialistes que de nombreuses femmes dans le pays n'allaitent pas convenablement leurs enfants. Ce qui compromet la croissance de l'enfant mais aussi favorise certaines maladies nutritionnelles, un fléau majeur selon les responsables chargés du bien-être de l'enfant.

A en croire les responsables du Ministère de la santé, aux Comores en termes de taux de l'allaitement maternel, le pays enregistre un taux de 22,6% lequel est très inférieur par rapport aux objectifs fixé par l'Union Africaine. « En tant que

pays membre de l'UA, nous devons faire beaucoup d'efforts pour atteindre au moins les 50%, taux moyen fixé par cette organisation. Malheureusement en 2022, on se trouvait à 22,6%. Nous devons déployer beaucoup d'efforts pour atteindre ce taux et seul le ministère de la santé n'arrivera jamais à le faire » interpelle Fatima Hadji, responsable nationale de la nutrition au Ministère de la santé. Et elle de lancer un appel à toutes les femmes en situation d'allaitement de privilégier le lait maternel pour leur bien-être et celui de l'enfant. Il est donc recommandé d'allaiter le bébé au moins 8 fois toutes les 24 heures.

Riwad



## FONCTION PUBLIQUE

## Djaé se donne 6 mois pour régulariser la situation des enseignants

Le ministre en charge de la fonction publique Djaé Ahamada Chanfi est revenu sur la grève des enseignants qui impacte depuis

trois semaines la scolarité de 15 000 élèves des écoles publiques. Selon lui, l'espoir d'une reprise des cours est permis.



Devant la presse hier jeudi 07 décembre, le ministre de la justice et de la fonction publique Djaé Ahamada Chanfi a fait le point sur de nombreux dossiers durant ces 4 derniers mois. Il a parlé du recrutement des nouveaux magistrats. Selon lui, pour les affecter, le haut conseil de la magistrature a siégé le 06 novembre et les décrets de nomination vont sortir très prochainement. « Cette session avait comme objectif de valider et trancher sur le sort de ces magistrats. Au menu, il a été examiné les dossiers des anciens auditeurs qui sont devenus des magistrats pour qu'ils soient nommés par le président de la République. C'était l'opportunité de parler du concours des nouveaux auditeurs et greffiers », souligne-t-il.

Le garde des sceaux a évoqué

l'examen périodique universel (EPU) qui se déroule dans tous les pays tous les 4 ans. Les membres sont appelés à Genève pour présenter de manière succincte les acquis en matière de droits de l'homme. « Nous avons parlé de la journée internationale des droits de l'homme, la reconstruction de la prison de Moroni, l'adoption de la loi anti-corruption et de la loi organique sur la Cour Suprême », précise-t-il.

Concernant la grève des enseignants, qui réclament la revalorisation de leur grille indiciaire, le ministre fait savoir que des discussions entre le gouvernement et le syndicat des enseignants sont entamées en vue de trouver une solution. Ces derniers ont engagé une grève illimitée jusqu'à satisfaction de leur revendication. « Nous avons eu une discussion avec le

syndicat et ce mercredi, la question était au menu du conseil des ministres. Nous gardons espoir que les cours vont reprendre suite aux propositions avancées », promet-il. Le ministre a parlé aussi d'assainissement du fichier de la FOP et de la maîtrise de la masse salariale. « D'ici six mois, ces travaux seront achevés et les choses se feront automatiquement. Nous espérons que les enseignants vont reprendre les cours dans les meilleurs délais », ajoute-t-il.

Sur la mise en place de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption, le ministre a parlé d'une commission Ad Hoc pour lancer les appels d'offre en vue du recrutement de ses membres.

Andjouza Abouheir

## COUR SUPRÊME :

**Azali a limogé la présidente de la Section électorale**

*Le chef de l'État Azali Assoumani a mis fin aux fonctions de la présidente de la Section constitutionnelle et électorale de la Cour suprême. A quelques semaines des élections, cette décision traduit la méfiance du pouvoir central vis-à-vis de celle qui publie les résultats définitifs des élections.*

**A** un mois des élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles en jan-

vier 2024, le chef de l'État Azali Assoumani prend des décisions drastiques. Après s'être séparé de son directeur de cabinet pour indiscipline et avoir limogé le directeur général de Comores Telecom pour le même motif, c'est au tour de la présidente de la section constitutionnelle et électorale d'en faire les frais. En effet, hier jeudi, le chef de l'État a signé un décret mettant fin aux fonctions de Mme Harimia Ahmed. Le bruit qui courrait depuis quelques semaines vient de se

concrétiser.

Si aucun motif officiel n'est évoqué, il n'en demeure pas moins que cette décision traduit un manque de confiance entre le président sortant et celle à qui revient la lourde décision d'annoncer les résultats officiels des élections. La proximité entre la désormais ex présidente de la Section électorale Mme Harimia Ahmed et le principal challenger d'Azali Assoumani à la présidentielle, Salim Issa Abdillah, est perçue par certains observateurs

comme une des principales raisons ayant motivé la décision de limogeage.

Les deux sont natifs de Fombouni et pas que. Il se trouve que l'oncle de M. Salim est un ex-mari de Mme Harimia. Cet oncle n'est autre que l'ancien vice-président Idi Nadhoim, l'homme qui a fourni son bâtiment anciennement occupé par la société Telma, pour abriter le QG dudit candidat. Ceci peut expliquer la méfiance du régime à quelques jours de l'ouverture

de la campagne électorale, qui s'annonce déjà mouvementée pour les six candidats en lice, et alors qu'une partie de l'opposition a opté pour le boycott du double scrutin, estimant que les conditions ne sont pas réunies pour des élections libres, transparentes et inclusives. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Andjouza Abouheir

## GRÈVE À L'ÉDUCATION NATIONALE :

**"Nous sommes victimes du désaccord entre gouvernement et syndicat"**

*Cela fait trois semaines que les écoles publiques sont fermées, à cause d'une grève illimitée déclenchée par les enseignants. Ces derniers réclament une revalorisation de la grille indiciaire et jusqu'aujourd'hui, aucune solution n'a été trouvée entre le gouvernement et le syndicat des enseignants.*

**A** lors que les élèves des écoles privées ont commencé les examens du premier trimestre, leurs camarades du public sont contraints de rester chez eux à cause de la grève des enseignants. Déjà, trois semaines perdues, et aucune solution n'est en vue. Pendant que l'Etat et le syndicat des enseignants se renvoient la responsabilité de ce dialogue de sourd, ce sont les élèves du public qui sont les premières victimes. « Nous sommes les victimes du désaccord entre le gouvernement et le syndicat des enseignants. On va faire déjà un mois depuis que la grève est déclenchée. Pendant que les écoles privées sont en train de

passer les examens du premier trimestre, j'ai le sentiment que le gouvernement et le syndicat des enseignants n'ont pas pitié de nous. On ne sait pas quand nous allons retourner à l'école », se désole Nasmah Said, élève de la 1er A au lycée de Moroni. Et de poursuivre : « Comment peut-on avoir une bonne éducation digne de ce nom si chaque année, il y'a une grève. Ça nous désavantage et nous déconcentre. Il serait mieux de trouver une solution durable à cette histoire de grève ».

Idriss Salim de la classe de TA4, pointe du doigt le syndicat. Selon lui, chaque année on revient sur la même histoire. « Pourquoi le syndicat n'a jamais réglé cette question une bonne fois pour toutes », se demande-t-il. Depuis des années, il réclame la même chose : la valorisation de leur grille. Je ne suis pas contre ça, c'est leur droit, mais il faudrait tout régler avant de faire la rentrée. Ainsi cela nous évitera les grèves en cours d'année. Mais, on fait la rentrée scolaire et quelques mois après, ils grè-



vent. Ce n'est pas du tout normal ».

Faut-il souligner que cette question a été discutée au cours du conseil des ministres du mercredi 6 décembre dernier. Dans son compte rendu, le porte-parole du gouverne-

ment Houmedi Msaidié a reconnu que le syndicat a le droit de réclamer leur droit, mais que cela ne se fait pas du jour au lendemain. De leur côté, les enseignants s'étaient réunis en assemblée extraordinaire pour

décider de la suite à donner. Après des heures de débat, ils n'ont pas réussi à trancher et ils vont se retrouver encore demain samedi.

Nassuf Ben Amad

## CANDIDATURE DE YASSER ALI ASSOUMANI :

**Son avocat répond aux critiques**

Avocat de Yasser.

*L'avocat de Yasser Ali Assoumani, Maître Hadji Chaabani, a expliqué devant la presse mercredi dernier que la décision prise par la cour suprême de réintégrer son client dans la liste définitive des candidats retenus pour l'élection des gouverneurs est une décision sage, qui respecte les critères juridiques contrairement à ce qui est avancé par certains détracteurs.*

**M**e Hadji Chaabani, l'avocat Yasser Ali Assoumani candidat à l'élection du gouverneur de Ndzouani, était devant les journalistes mercredi dernier pour répondre aux critiques relatives à la validation de la candidature de son client par la Cour Suprême. Pour lui, on est dans un monde où tout le monde connaît tout. La Ceni avait publié la liste

provisoire et Yasser était exclu pour manque d'extrait de naissance. « C'est ce que nous défendions en faisant une requête auprès de la Cour pour leur dire que le récépissé déposé à la CEII de l'île, tout a été coché et valide. Le problème, l'extrait était en malgache mais nous avons joint une traduction. Ce qui a fait que la Cour a finalement validé la candidature », explique-t-il.

Par rapport à la question que tout le monde se pose, Maître Hadji avance que la Cour ne peut pas examiner un cas qui n'était pas évoqué, c'est-à-dire aucune requête envoyée auprès de la haute juridiction contre mon client sur ce point. « Mon client est bel et bien condamné à 7 ans ferme et une amende. D'ailleurs son casier judiciaire l'a bel et bien évoqué mais nous avons pu fournir parallèlement un acte d'appel qui montre que cette décision n'est pas

encore définitive. Et comme dit le principe du droit, toute personne poursuivie a la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'elle soit définitivement condamnée. Donc, la condamnation n'est pas définitive. Pour l'instant, mon client est blanc comme neige. C'est pourquoi la Cour a validé sa candidature au poste du gouverneur de l'île autonome d'Anjouan », conclut-il.

Le paradoxe, c'est que l'autre candidat du parti Juwa, Mohamed Soilih, a été disqualifié par la haute cour, sur la base d'un faux arrêt prêté à la cour de sûreté de l'Etat, produit par un candidat de la mouvance présidentielle, alors que M. Soilih n'a jamais ne fait pas partie des personnes condamnées dans le cadre de l'affaire dite de la médina de Mutsamudu dont le procès s'est tenu en 2021.

Ibnou M. Abdou

## CULTURE :

## Doyen Anasse dans le top 10 du prix RFI du rire

*Saïd Anasse, alias Le Doyen Anasse, ne s'est pas fait en un jour. Son parcours, jusqu'à figurer dans le top 10 du prix talents du rire de RFI, est le fruit de son opiniâtreté. L'humoriste partage à travers ces lignes ses sentiments, évoque la place du stand-up et relate son cheminement.*

Nominé pour la finale du prix talents du rire de RFI 2023, Doyen Anasse ne peut dissimuler sa joie et sa fierté. « Cela représente beaucoup pour moi », confie-t-il d'emblée. Cette nomination est le résultat de nombreuses années de travail, de répétitions, de performances sur scène et de persévérance. À l'annonce de la nouvelle, les fans et acteurs culturels se sont réjouis, exprimant leurs félicitations et encouragements au numéro 2 de Comores Comedy Club (CCC). « Il y a 5 ans, j'ai découvert ce prix, mais je n'aurais jamais imaginé en arriver là. C'est donc une fierté pour moi d'avoir hissé mon pays dans cette liste de finalistes pour la première fois », se réjouit l'humoriste.

Saïd Anasse, de son vrai nom, n'est pas là par hasard. L'artiste originaire de Mdjoiezi Hambou (localité située à près de 18 km au sud de

Moroni) explique sa nomination et précise qu'il s'agit d'un concours organisé chaque année par Radio France Internationale (RFI). « Ce concours fait appel à tous les humoristes d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes. Pour y participer, il faut se rendre sur leur site, remplir les coordonnées et soumettre trois sketches de l'année, qui seront examinés par un jury professionnel ne retenant que 10 finalistes », précise notre interlocuteur.

Bien que la participation à un concours d'une telle envergure puisse sembler offrir un environnement propice à l'art comique de scène, le stand-uppeur ne partage pas cet avis. Selon lui, cette nomination confirme la présence de talents du stand-up aux Comores, mettant en lumière les compétences du CCC. « Le stand-up aux Comores n'a pas encore trouvé sa place. C'est notre objectif, à Fouad, à moi-même et au reste de l'équipe (Ndlr : CCC), de l'établir dans notre pays afin de faciliter la tâche à la nouvelle génération, qui pourra ainsi bénéficier des avantages de l'humour », s'exclame l'auteur du « Cris de la Terre », avant de reconnaître que la reconnaissance arrive progressivement et que la web série du

Comores Comedy Club (CCC), diffusée sur CMM (une chaîne Web), connaît un grand succès. « On nous reconnaît partout où nous passons et cela fait plaisir de savoir que nous parvenons à arracher un sourire à de nombreux followers », ajoute-t-il fièrement.

Le Doyen Anasse, ne s'est pas construit en un jour. Son parcours jusqu'à figurer dans le top 10 pour le prix talents du rire de RFI, il le doit à son opiniâtreté. Comme tout passionné d'humour de scène, il se rappelle avoir été inspiré par le Jamel Comedy Club et en particulier par Patson, lorsqu'il s'est installé à Moroni en 2010. « L'année suivante (2011), il y a eu le premier Marrakech du rire. Depuis lors, j'ai commencé à monter sur scène pour reprendre des sketches de la troupe (à l'Université) », se remémore-t-il. En août 2016, lorsqu'il découvre le CCC et rencontre Fouad Salim (leader du CCC), Le Doyen reste attaché à l'art de faire rire. « J'ai été marqué par ma première apparition au CCC, un standing ovation. C'était magique », poursuit-il avec joie.

Depuis ce premier moment fort, le finaliste de la neuvième édition de ce prix a multiplié les appa-



ritions. D'abord en 2021, lorsqu'avec son binôme Fouad Salim, ils se sont rendus au Cameroun et que ses 3 sketches ont été validés par le grand Valéry Ndongo. Ensuite, à la 15ème édition du Parlement du rire, où il a reçu les éloges du fondateur et humoriste nigérien, Mamane, sur sa façon d'écrire. Puis avec son premier One Man Show qui s'est déroulé en juillet dernier à l'Alliance française de Moroni, devant une salle comble. Tout cela couronné par cette nomination. «

J'espère que ce n'est pas la fin et qu'il y aura encore de belles choses à venir », conclut-il, espérant succéder à l'humoriste, comédien, metteur en scène et réalisateur camerounais, Stéphane Dipita, lauréat de la dernière édition. Pour sa réussite, Le Doyen tient à remercier son binôme Fouad Salim sans qui il ne serait pas là, ainsi que son épouse pour son soutien. Un geste que j'aurais accompli si j'avais été humoriste.

A.O.



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat



### AVIS DE RECRUTEMENT

Le Programme « Pacte Vert et Bleu - Comores Ulanga ne Maesha » (l'Environnement pour la vie) – PVB-CUM, est financé au titre de l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (IVCDI – Global Europe).

Pour sa mise en œuvre, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat – Maître d'œuvre/Pouvoir adjudicataire, recrute :

- Un(e) Directeur (trice) National (e) et Régisseur(e),
- Un(e) Responsable Administratif et Financier et Comptable,

L'objectif général (impact) de ce programme est de renforcer la résilience environnementale et alimentaire des îles Comores.

Les objectifs spécifiques (résultats) du programme sont :

- Objectif Spécifique 1. La conservation et gestion durable et inclusive des écosystèmes insulaires sont renforcées dans les territoires d'intervention, en tenant compte des

besoins socio-économiques des communautés locales.

- Objectif Spécifique 2. Des systèmes alimentaires nationaux davantage basés sur des modes de production bleus et verts, de commercialisation et de consommation plus durables, diversifiés, sains et résilients au changement climatique sont atteints.

- Objectif spécifique S3. Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusives intégrant les enjeux environnementaux sont renforcés.

Il s'agit d'emplois à plein temps, non cumulables avec une autre activité professionnelle, politique ou syndicale, basé à Moroni – Grande Comore, avec des fréquents déplacements à Anjouan et Mohéli.

Les termes de référence des postes décrivant missions, profils, conditions et procédures sont téléchargeables sur le site suivant : [comores-europe.org/ao](http://comores-europe.org/ao).

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Une lettre de motivation précisant la date de disponibilité à préciser (1 page maximum)

- Un CV détaillé avec photo récente
- Photocopies des diplômes et attestations démontrant les aptitudes/qualifications principales

- 3 personnes de références (nom/prénom, position, numéro de téléphone et adresse e-mail)

Les candidatures, rédigées en français, doivent être envoyées (au choix) :

- Par Courriel à l'adresse électronique suivante : [ministeragricomores@yahoo.fr](mailto:ministeragricomores@yahoo.fr)
- Ou Courrier à l'adresse suivante :

**Secrétariat Général**  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

Ex-CEFADER, BP 41 Moroni - Union des Comores en indiquant sur et/ou en objet : candidature au poste de Directeur/Directrice Nationale PVB ou RAF PVB

**Date limite : 26 décembre à 12h00.**  
**La date indicative de prise de fonction est début février 2024.**

Les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

## CÆLACANTHES

## Rafik Saïd, encore buteur avec Troyes

La légion comorienne de Troyes n'en finit pas de briller et de confirmer son état de forme. Lors de la dix-septième journée (17ème), les trois comoriens de Troyes ont été alignés d'entrée et n'ont pas déçu le coach Alou Diarra pour ses choix tactiques.

Après les prestations XL des Cœlacanthes lors des éliminatoires de la Coupe du Monde au mois de novembre dernier, les joueurs de la sélection nationale comorienne étaient attendus au tournant de retour dans leur club respectif majoritairement situés en France. C'est le cas du duo Youssouf M'changama et Saïd Ahamada Rafiki du côté de l'Espérance Sportive Troyes Aube Champagne (ESTAC).

Avec un peu plus de temps de jeu qu'à la normale, les deux internationaux comoriens confirment un peu plus la place qu'ils sont en train de prendre sur le dispositif tactique du coach Alou Diarra. En plus de ces deux Cœlacanthes, un autre joueur (Ismael Boura) qui est dans le viseur du sélectionneur, Stefano Cusin confirme tout le bien que l'on pense de lui.

Positionné en arrière droit, le natif de Bandrele a brillé de toute sa splendeur dans la victoire de son équipe (2-0) contre Amiens. Si la défense Troyenne a été impériale, on peut dire autant de l'attaque sous



la conduite d'un Rafiki Saïd positionné en pointe de l'attaque sur un système de 4-2-3-1 qui lui donnait la latitude de se déplacer dans les côtés pour prendre de l'espace comme il le fait.

A la 21ème minute profitant d'une espace dans la défense adverse, il a adressé une passe lumineuse pour l'ouverture du score. Vingt minutes plus tard, l'international

comorien a pris lui-même la charge de marquer le deuxième but Troyen et mettre un peu plus en sécurité son équipe. Avec ce but et la passe décisive, Rafiki Saïd se retrouve avec trois buts (3) depuis le début de la saison et deux passes (2) décisives en 17 rencontres de championnat.

Imtiyaz

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé



جمهورية القمر المتحد  
وحدة - تضامن - تنمية  
وزارة الصحة والتضامن والتماكك الاجتماعي ومشاركة المرأة  
إدارة الصحة  
إدارة لمحاربة الإيدز

## Lettre d'invitation

Date : 08 décembre 2023

DAO N° : PAAMG/CEL/2023/13

Madame/Monsieur,

1. Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre de l'Union des Comores, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Généralisée aux Comores (PAAMG). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du **Marché de fourniture et installation d'un système d'énergie solaire à la Direction Générale de la Santé – Moroni.**

2. Le présent document de consultation est publié dans le cadre d'un appel d'offre national ouvert. Le fournisseur le moins-disant sera sélectionné conformément aux procédures décrites dans les Données Particulières du document de consultation.

3. Le présent dossier de consultation comprend les sections suivantes :

- Section 1** - Instructions aux soumissionnaires
- Section 2** - Données particulières de l'appel d'offre
- Section 3** - Critères d'évaluation et de qualification
- Section 4** - Formulaire de soumission
- Section 5 - Bordereau de quantité, calendrier de livraison et spécifications techniques
- Section 6** - Cahier des clauses administratives générales
- Section 7** - Cahier des clauses administratives particulières
- Section 8** - Formulaire de marché

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre – Direction Générale de la Santé – Cellule PAAMG, Moroni Corniche - Tél 00 269 773 21 35 /

email : [communication@paamg.sante.gouv.km](mailto:communication@paamg.sante.gouv.km) ;  
[assistant.admin@paamg.sante.gouv.km](mailto:assistant.admin@paamg.sante.gouv.km) et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres par email aux adresses indiquées ci-dessus

5. Les soumissions doivent parvenir au plus tard **le 10 janvier 2024 à 13h30, heure de Moroni,**

Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant équivalent cinq cent mille des francs Comoriens.

à l'adresse suivante : **Cellule PAAMG**  
**Direction Générale de la Santé** - Route de la Corniche – BP 2558  
Moroni – Union des Comores

Dr Saindou BEN ALI MBAE



## APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**PAYS : Union des Comores**

**NOM DU PROJET : PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC).**

Numéro de Prêt/Crédit/Don : IDA Crédit No. 71290-KM, IDA Grant No. E0490-KM

**Intitulé de la Mission :** Recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'un système d'information énergétique

**N° de référence :** KM-UCP MEEH-389218-CS-CQS

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent :

- La mise en place et mise à jour d'une base de données sur le secteur de l'énergie. Un accent sera donné sur les méthodes de collectes des données, le traitement ainsi que le processus de validation. L'objectif étant d'automatiser les collectes des données sur une base régulière.
- La spécification du système d'information énergétique dans tous ses aspects organisationnels, humains, matériels et technologiques/informatique ;
- L'opérationnalisation du système d'information (serveur, logiciel de base des données, postes de travail)
- La mise en place d'un outil et méthode d'élaboration de bilans énergétiques sur une base régulière ;
- La mise en place d'un outil et méthode

pour accompagner la planification et la prise de décision pour une bonne gestion du secteur de l'énergie.

- La formation des utilisateurs.

La période de mise en œuvre est de 120 jours calendaires et la date prévue de début des prestations est le 1er mars 2024.

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles sur le site internet suivant de la SONELEC : <https://soneleccomores.com/> ou

Sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

Le consultant doit être un bureau indé-

pendant, spécialisé en base de données du secteur de l'énergie.

Le bureau doit avoir une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans le secteur de l'énergie et une bonne maîtrise du Système d'Information Géographique (SIG).

La liste restreinte comprendra 8 firmes.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, Edition Septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'en-

semble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de l'Accord-Cadre décrites dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera explicitement énoncé dans la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h 00 à 16h30 heures, heure locale de Moroni.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) **au plus tard le 28 décembre 2023 à 14h30.**

**Unité de Coordination du Projet**

**À l'attention de : Monsieur Djaanfar Abdourohamane, Coordinateur**  
**Route de Salimani, Quartier Sahara**  
**Moroni, Comores**  
**Tél: +269 763 10 94 / 331 66 50**  
**Courriel : [info.paesc@gmail.com](mailto:info.paesc@gmail.com) ou [djaanfarea@yahoo.fr](mailto:djaanfarea@yahoo.fr)**



**UNION DES COMORES**  
 Unité – Solidarité – Développement

**MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES**

**PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET**

**AVIS DE RECRUTEMENT**

Le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores recrute pour son Unité de Coordination du Projet (UCP), un **spécialiste en bonne gouvernance**.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : [djaanfarea@yahoo.fr](mailto:djaanfarea@yahoo.fr) Cc : [infospaesc@gmail.com](mailto:infospaesc@gmail.com) ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

**Date de publication : 06 décembre 2023**  
**Date limite de dépôt des candidatures : 25 décembre 2023 à 12h00 heure locale de Moroni**

### 1. PROFIL REQUIS

**Le spécialiste en bonne gouvernance** de l'UCP devra :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur (Bac + 5 au moins) en droit spécialisé dans le domaine de l'énergie, en économie ou gestion de l'énergie, un énergéticien

avec compétences en droit de l'énergie (critère éliminatoire) ;

- Avoir au minimum une expérience professionnelle de dix (10) ans dans le secteur de l'Énergie par exemple en travaillant dans un organisme de régulation, un cabinet d'avocats, une organisation internationale, un cabinet de conseil, etc. ;

- Solide expérience d'au moins 5 ans dans des projets de développement, en particulier en matière de bonne gouvernance et/ou de développement institutionnel,

- Avoir réalisé au moins deux projets similaires en matière d'élaboration, de révision ou d'analyse de textes législatifs et réglementaires institutionnels dans le secteur de l'énergie

- Solide expérience dans la mise en place et d'opérationnalisation d'une agence de régulation en Afrique sub-Saharienne et/ou dans un pays de la Commission de l'Océan Indien (COI) ;

- Avoir occupé un poste d'expert/responsable sur 1-2 projets traitant des questions environnementales en particulier...

- Bonne capacité d'écoute, d'analyse et de rédaction ;

- Sens de la communication et de relations humaines ;

- Maîtrise parfaite du français à l'oral et à l'écrit ;

- Maîtrise des outils informatiques

### 2. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois, assortie d'une période d'essai de 3 mois maximum. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera pour une période d'une année renouvelable selon les résultats du rapport annuel et si besoin est nécessaire.

### 3. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores ;
- Un curriculum-vitae actualisé ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;

- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés **au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet PAESC, Route de Salimani – Sahara – Moroni**

### 4. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le spécialiste en bonne gouvernance sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le spécialiste en bonne gouvernance est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.